



Commune rattachée, le maire nous oublie.

Par **boudchou1310**, le **02/07/2013** à **07:52**

Bonjour,

J'habite un petit village de Charente Maritime, lequel est rattaché à une commune voisine depuis fin du 19e s par manque de maire...

Le problème qui se pose depuis plusieurs années, c'est que le maire auquel nous sommes rattachés empêche les impôts de notre commune mais refuse toute demande émanant de notre village (aménagement de trottoirs des nouvelles habitations, mise en place de ralentisseurs aux entrées du village car 99 % des voitures sont en excès de vitesse malgré le manque de visibilité, demande de jeux pour enfants sur la place du village laissée à l'abandon, remise aux normes de la salle des fêtes...). A côté de cela, on voit apparaître de magnifiques lampadaires (changement non nécessaire) dans "son" village. Les habitants de la commune ont fini par baisser les bras et n'osent plus rien demander sachant pertinemment qu'ils auront un refus en retour. J'aurais besoin de savoir comment nous pouvons obliger le maire à investir dans notre village ou bien carrément retrouver notre indépendance.

D'avance merci.

Par **amajuris**, le **02/07/2013** à **08:55**

bjr,

vous pouvez faire part de vos doléances argumentées au préfet avec la signature du maximum de personnes concernées.

cdt

Par **boudchou1310**, le **02/07/2013** à **14:12**

Merci pour votre réponse. Cdt.